



Parti socialiste
neuchâtelois



solidarités



Association Neuchâteloise du Personnel Forestier (ANPF)



**Victoire pour les droits des femmes : le congé maternité
reste à 4 mois et débutera le jour de l'accouchement !**

L'ensemble des partis de gauche, des syndicats et des mouvements féministes du canton de Neuchâtel (cf. liste ci-dessous) se félicitent du succès remporté par leur campagne et par la mobilisation citoyenne pour combattre la proposition inique de la droite de réduire la durée du congé maternité de la fonction publique : le Grand Conseil neuchâtelois, pourtant majoritairement à droite, a finalement rejeté l'amendement PLR qui voulait le faire passer de 17,4 semaines à 16 semaines et a fortiori celui de l'UDC qui voulait le réduire à 14 semaines. La mobilisation a payé ! C'est une victoire, mais nous avertissons : nous combattons à l'avenir toutes les attaques contre les services publics ou la fonction publique !

La campagne que nous avons menée avec force et conviction depuis que le projet de la droite de raccourcir la durée congé maternité de la fonction publique a été rendu public à fin novembre 2021, ainsi que la mobilisation de ce jour dans la cour du Château qui a rassemblée plus de 300 personnes, ont sans conteste permis de contrer cette régression sociale inacceptable et à total contre-courant de la tendance actuelle en Suisse et en Europe d'augmenter la durée des congés maternité,

paternité et/ou parentaux. Les partis du centre ont finalement refusé de suivre le PLR et l'UDC et se sont ralliés à la gauche pour défendre les droits et les acquis sociaux des femmes de la fonction publique et parapublique. Celles-ci pourront donc jouir d'un congé maternité « entier » de 4 mois, ce qui permettra de supprimer l'inégalité de traitement avec celles qui voyaient leur congé tronqué jusqu'à 24 jours.

Cette bataille victorieuse démontre que lorsque les forces progressistes de ce canton sont unies, elles parviennent à contrer les projets rétrogrades des partis conservateurs qui ne manquent pas une occasion de s'attaquer à la fonction publique qu'ils considèrent comme privilégiée. Mais c'est oublier que depuis plusieurs décennies, celle-ci a subi année après année des détériorations des conditions de travail, à tel point que l'État n'est plus concurrentiel en comparaison avec les conditions offertes dans le privé et peine à recruter du personnel qualifié.

Nous avertissons toutefois la droite majoritaire au Grand Conseil : nous combattons avec la même force toutes les attaques contre les services publics et/ou la fonction publique qui pourraient être envisagées ces prochaines années ! La crise Covid a démontré qu'un État fort et des services publics de qualité sont indispensables au bon fonctionnement de la société et de l'économie.

Enfin, nous dénonçons les velléités – apparemment du président du Grand Conseil – d'interdire le rassemblement de ce jour pour des raisons sanitaires, alors que nous disposons d'une autorisation en bonne et due forme octroyée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), ainsi que l'appel fait à la police pour nous déloger, ce que nous avons refusé. En effet, manifester pour exprimer une opinion constitue un droit démocratique inaliénable.

Rappel de faits : depuis plus de trente ans, le personnel de l'administration cantonale, des communes, de certaines entités parapubliques et du PATB de l'UniNE ainsi que les enseignant-e-s de l'école obligatoire et postobligatoire bénéficient d'un congé maternité de 4 mois (17,4 semaines). Toutefois, cette durée peut être réduite jusqu'à 24 jours (14 semaines, minimum légal fédéral) si la mère est en congé maladie en fin de grossesse pour une raison en lien avec cette dernière. Pour supprimer cette inégalité de traitement entre les mères, les partis de gauche ont déposé un projet de loi demandant que le congé maternité débute le jour de l'accouchement et le SSP a déposé une motion populaire « Pour un congé maternité non tronqué ». En commission législative, tous les groupes politiques ont reconnu le problème, mais le PLR en a profité pour déposer un amendement demandant de réduire la durée du congé maternité à 16 semaines (3,7 mois) pour toutes les femmes. Le 11 janvier dernier, l'UDC a quant à elle déposé un amendement pour ramener le congé maternité à 14 semaines.

Signataires : Parti socialiste neuchâtelois (PSN), Vert-e-s neuchâtelois-es, Parti ouvrier et populaire (POP), SolidaritéS, Femmes socialistes, Jeunes socialistes, Jeunes Verte-e-s, Jeunes POP, Syndicat des services publics (SSP), Syndicat autonome des enseignants neuchâteloise (SAEN), Syndicat de la police judiciaire de Neuchâtel (SPJN), Syndicat des gendarmes et agents de détention neuchâtelois (SGADN), Syndicat des magistrats et fonctionnaires (SMF), Association neuchâteloise du personnel forestier (ANPF), Union syndicale cantonale neuchâteloise (USCN), Collectif neuchâtelois de la grève féministe, Collectif du 14 juin de l'administration cantonale neuchâteloise, Marche mondiale des femmes, Grève pour l'avenir